

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 28 août 2023, à 17 h15, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse suppléante, Chantal Nault, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M^{me} Sarah McAlden Conseillère # 4 M^{me} Chantal Nault
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard Conseiller # 5 M. Jean-François Forget

La conseillère # 2 M^{me} Chantal St-Martin est absente de cette séance.

Le conseiller # 6 M. Sylvain Proulx est absent de cette séance.

La mairesse Mme Nathacha Tessier est absente de cette séance.

M^{me} Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.



15. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Madame la mairesse suppléante, Chantal Nault, constate le quorum à 17 h 17 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR 28 août 2023

48. Ouverture de la séance ordinaire;
49. Adoption de l'ordre du jour;
50. Adjudication de contrat pour les travaux de resurfacement de la Route Ferron;
51. Période de questions
52. Levée de l'assemblée.

(129.08.2023)

2. Adoption de l'ordre du jour

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(130.08.2023)

3. Adjudication de contrat pour les travaux de resurfacement de la Route Ferron

ATTENDU la discussion des membres du conseil;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur;

ATTENDU la réception d'une seule offre de service suite à l'affichage sur le SEAO :

FOURNISSEURS	MONTANTS
Dilicontracto	329 952.39\$

ATTENDU que la soumission a été analysée par la firme Génicité et qu'elle est conforme à la somme de 329 952,39 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Dilicontracto, pour la somme de 329 952.39\$, provenant de l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante, Chantal Nault, invite les citoyens présents dans la salle à poser leur question.

(131.08.2023)

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :



Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Jean-François Forget,**

QUE la séance est levée à 17 h 19.

Chantal Nault
Mairesse suppléante

Julie Galarneau
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Julie Galarneau, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Julie Galarneau

Madame la mairesse suppléante, Chantal Nault, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Chantal Nault, mairesse suppléante

